

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 9 JUILLET 2012 À 19H30** à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (355-07-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (356-07-2012);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-178-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – afin d'agrandir la zone 0362-49 et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte);
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – création de la nouvelle zone 9362-20 (côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després) – autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements ;
  - 3.3. projet de règlement numéro 1001-180 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard Terrebonne), l'usage du groupe « Hébergement, classe F – centre d'accueil »;
  - 3.4 projet de règlement numéro 1001-181 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8559-46 (5<sup>e</sup> avenue) et modifier les normes d'implantation applicables à ce développement résidentiel intégré ;

- 3.5 projet de règlement numéro 1001-176 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 9462-70 et ajout d'une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon ;
- 3.6 projet de règlement numéro 1001-185 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au nord-ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol) par sept nouvelles zones applicables au projet de développement « Urbanova » ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable ;
- 3.7 projet de règlement numéro 1003-004 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – autoriser les garages en sous-sol pour les habitations uni, bi et trifamiliales comprises à l'intérieur du projet « Urbanova » et définir des mesures d'évaluation du développement durable de ce secteur ;
- 3.8 projet de règlement numéro 1005-018 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 concernant les dispositions applicables au projet « Urbanova » ;

4. Période de questions;

5. Levée de la séance (357-07-2012).

Donné à Terrebonne, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2012.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
9 JUILLET 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 9 juillet 2012 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Marc Campagna et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

**RÉSOLUTION NO : 355-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 356-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 1001-178-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – afin d’agrandir la zone 0362-49 et d’y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte);
- projet de règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – création de la nouvelle zone 9362-20 (côté sud de la rue Saint-Louis, à l’est de la rue Després) – autoriser l’usage d’habitation multifamiliale de 4 à 9 logements ;
- projet de règlement numéro 1001-180 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard Terrebonne), l’usage du groupe « Hébergement, classe F – centre d’accueil »;
- projet de règlement numéro 1001-181 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8559-46 (5<sup>e</sup> avenue) et modifier les normes d’implantation applicables à ce développement résidentiel intégré ;
- projet de règlement numéro 1001-176 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 9462-70 et ajout d’une disposition particulière relative à l’implantation des bâtiments à l’intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon ;
- projet de règlement numéro 1001-185 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au nord-ouest de la côte de Terrebonne et des rues d’Évolène et de Ferréol) par sept nouvelles zones applicables au projet de développement « Urbanova » ainsi qu’un cadre normatif éco-responsable ;
- projet de règlement numéro 1003-004 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – autoriser les garages en sous-sol pour les habitations uni, bi et trifamiliales comprises à l’intérieur du projet « Urbanova » et définir des mesures d’évaluation du développement durable de ce secteur ;
- projet de règlement numéro 1005-018 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 1005 concernant les dispositions applicables au projet « Urbanova » ;

**RÉSOLUTION NO : 357-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
9 JUILLET 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 juillet 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Marc Campagna et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

L'assistant-greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 6, 13, 20 et 27 juin 2012.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **511** (construction de la Maison des Aînés et prévoyant un emprunt de 10 000 000 \$), **512** (aménagement de deux terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 274 200 \$), **527** (travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir » et le réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois et prévoyant un emprunt au montant de 3 674 600 \$), **543** (travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Charles, le boulevard des Seigneurs et les rues Florent, des Fleurs, de la Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI et dans une servitude entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> avenues et prévoyant un emprunt au montant de 3 698 000 \$), **542** (travaux de réfection de chaussée sur une partie des boulevards des Seigneurs et de Hauteville et sur une partie des rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et Saint-Louis-de-France, et prévoyant un emprunt au montant de 8 936 000 \$) et **329-1** (modifiant le règlement numéro 329

décrétant l'exécution des travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Lucille-Teasdale afin d'ajouter aux objets du règlement des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de surlargeur de fondation de rue, des travaux d'aménagement paysager supplémentaires, d'établir une nouvelle répartition de taxation et de décréter un emprunt supplémentaire de 1 787 200 \$ et de porter à 3 381 800 \$ le montant total de l'emprunt), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 358-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 359-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (358-07-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (359-07-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2012 et des séances extraordinaires tenues les 11 et 26 juin 2012 (360-07-2012);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du règlement numéro 449-1 modifiant les articles 1.1, 22, 39 et 40 du règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et la réutilisation du sol dégagé (361-07-2012) ;
- 4.2 Adoption du règlement numéro 529 - travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans les rues du Campagnol, du Prunier-Noir, du Grand-Héron et de l'Érable-Noir (362-07-2012) ;
- 4.3 Adoption du règlement numéro 535 - travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager de l'îlot central et de plantation d'arbres sur la Place du Ruisseau Noir dans le projet « Les cours du Ruisseau Noir » (363-07-2012) ;

- 4.4 Résolution modifiant l'article 1 du règlement numéro 536 – ajout d'une estimation détaillée – travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement (364-07-2012) ;

## **5. TRÉSORERIE**

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – services professionnels en architecture de paysage – plans, devis et surveillance – aménagement du parc Saint-Sacrement (365-07-2012);
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé (366-07-2012);
- 6.3 Adoption de soumission – travaux de réaménagement de l'intersection montée Masson/Grande-Allée (367-07-2012);
- 6.4 Adoption – services professionnels – plans, devis et surveillance – travaux de réfection de pavage, bordures et trottoirs sur les boulevards des Seigneurs et de Hauteville et sur les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre et d'Angora – règlement numéro 542 (368-07-2012);
- 6.5 Adoption de soumission – aménagement – parc du Boisé – incluant une patinoire permanente éclairée et un stationnement (369-07-2012);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (370-07-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (371-07-2012) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-166 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions accessoires (372-07-2012) ;
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-176 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 9462-70 et ajout d'une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon (373-07-2012);
- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-177 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la nouvelle zone 9362-20 (côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després) – autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements (374-07-2012) ;
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-178-1 modifiant le règlement de zonage 1001 - agrandir la zone 0362-49 (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte) et y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce (375-07-2012) ;



- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-180 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard Terrebonne), l’usage du groupe « Hébergement, classe F – centre d’accueil (376-07-2012) » ;
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-181 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandir la zone 8559-46 (5<sup>e</sup> Avenue) et modifier les normes d’implantation applicables à ce développement résidentiel intégré (377-07-2012) ;
- 7.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-185 modifiant le règlement de zonage 1001 – remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 situées au nord-ouest de la côte de Terrebonne et des rues d’Évolène et de Ferréol) par sept nouvelles zones applicables au projet de développement « Urbanova » ainsi qu’un cadre normatif éco-responsable (378-07-2012) ;
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-171 modifiant le règlement de zonage 1001 – modification à la charte architecturale pour les résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage (379-07-2012) ;
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-171 (380-07-2012) ;
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-170 modifiant le règlement de zonage 1001, relativement aux perrons, galeries, balcons et patios, aux remises annexées à un bâtiment principal (381-07-2012) ;
- 7.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-170 (382-07-2012) ;
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1004-1-009 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à l’obligation d’obtenir un permis pour les travaux de construction d’une remise annexée à une habitation ainsi que pour un écran d’intimité ne rencontrant pas les exigences relatives aux clôtures (383-07-2012) ;
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-009 (384-07-2012) ;
- 7.16 Adoption du projet de règlement numéro 1005-015 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux remises annexées à un bâtiment principal ainsi qu’aux écrans d’intimité (385-07-2012) ;
- 7.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-015 (386-07-2012) ;
- 7.18 Adoption du projet de règlement numéro 1000-023 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro 1000 – modifier les aires d’affectation « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole » chemin des Quarante-Arpen – concordance avec le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins (387-07-2012) ;
- 7.19 Avis de motion – projet de règlement numéro 1000-23 (388-07-2012) ;

- 7.20 Adoption du projet de règlement numéro 1001-179 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajuster les aires d'affectations « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole » chemin des Quarante-Arpents – concordance avec le schéma d'aménagement (389-07-2012) ;
- 7.21 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-179 (390-07-2012) ;
- 7.22 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 2 921 514 – chemin Comtois – agrandissement d'une ferme d'élevage greffée à des salles de soins et espaces de services destinés à des travaux de recherches et développement dans le domaine biomédical (391-07-2012) ;
- 7.23 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 987, rue Pierre-Paul (392-07-2012);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (393-07-2012);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (394-07-2012);
- 8.3 Autorisation de signature – contrat pour la location d'heures de glace 2012-2013 – Complexes sportifs de Terrebonne inc. (395-07-2012);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – règlement de griefs – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (396-07-2012);
- 9.2 Autorisation – modification de la structure de la Direction de l'administration et des finances et création du nouveau poste de commis approvisionnement (397-07-2012);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'Auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, Ville de Terrebonne, le lundi 13 août 2012, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (398-07-2012)**

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 360-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juin 2012 et des séances extraordinaires tenues les 11 et 26 juin 2012 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 361-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, afin d'ajouter la signification des mots « bâtiment accessoire » et « bâtiment sans fondation », de prévoir la disposition des matériaux dans un site autorisé et d'ajouter qu'un chèque certifié ou une traite bancaire soit remis comme garantie, soit adopté sous le numéro 449-1.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 362-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans les rues du Campagnol, du Prunier-Noir, du Grand-Héron et de l'Érable-Noir et prévoyant un emprunt au montant de 1 989 317\$, soit adopté sous le numéro 529.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 363-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager de l'îlot central et de plantation d'arbres sur la place du Ruisseau Noir dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et prévoyant un emprunt au montant de 257 500 \$, soit adopté sous le numéro 535.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 364-07-2012**

**ATTENDU QUE**, lors de sa séance du 14 mai 2012, le Conseil adoptait le règlement numéro 536 décrétant des travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 682 370 \$;

**ATTENDU** la demande de modification du règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de préciser les points 1.01, 2.03, 8.03 et 8.04 de l'estimation datée du 31 janvier 2012 de madame Catherine Dutil et mentionnée à l'article 1 du règlement ; ces points concernent la construction de la fontaine, le mobilier, le système d'éclairage et la signalisation;

**ATTENDU QUE** la firme Planex a préparé en date du 3 juillet 2012 une estimation détaillée des points mentionnés au paragraphe précédent;

**ATTENDU QUE** cette modification au règlement numéro 536 n'en change pas l'objet et qu'il y a lieu de procéder par résolution comme il est prévu à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie le règlement numéro 536 par l'ajout, à la fin de l'article 1, de la phrase suivante :

*«De plus, une estimation détaillée de la firme Planex, datée du 3 juillet 2012, est également jointe au présent règlement sous l'annexe A-1 pour en faire partie intégrante».*

L'article 1 du règlement numéro 536 se lit maintenant comme suit :

## ARTICLE 1

*Le Conseil décrète l'exécution de travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement, le tout pour un montant n'excédant pas QUATRE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (4 682 370 \$), selon l'estimation produite par Mme Catherine Dutil, chef du service de l'aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 31 janvier 2012, dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe «A». **De plus, une estimation détaillée de la firme Planex, datée du 3 juillet 2012, est également jointe au présent règlement sous l'annexe A-1 pour en faire partie intégrante.***

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 365-07-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance pour l'aménagement du parc Saint-Sacrement (SOU-2012-61);

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 mai 2012 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juin 2012, à savoir:

Groupe Conseil BC <sup>2</sup> FP inc.	280 420,58\$ t.t.c.
Plania inc.	293 186,25\$ t.t.c.
Projet Paysage inc.	--

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 5,29 au Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc., un pointage de 5,10 à la firme Plania inc. et que la firme Projet Paysage inc. ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat au Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Catherine Dutil, chef de service - aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 7 mai 2012, au montant de 598 674,45\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-832-REC du Comité exécutif du 27 juin 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit le **GROUPE CONSEIL BC<sup>2</sup>FP INC.**, pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et la surveillance pour l'aménagement du parc Saint-Sacrement, pour un montant de 243 897\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 536.

**QUE** ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 536 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 366-07-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé (SA12-1005);

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 19 mai 2012 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juin 2012, à savoir:

Groupe Conseil BC <sup>2</sup> FP inc.	125 208,00\$ t.t.c.
Cima+.	135 549,78\$ t.t.c.
Plania inc.	169 013,25\$ t.t.c.
AECOM Consultants inc.	205 575,30\$ t.t.c.
Provencher Roy Urbanisme	--

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 11,20 au Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc., un pointage de 11,11 à la firme Cima+, un pointage de 8,71 à la firme Plania inc., un pointage de 7,15 à la firme AECOM Consultants inc. et que la firme Provencher Roy Urbanisme ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Conseil BC<sup>2</sup>FP inc. ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 195 457,50\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-848-REC du Comité exécutif du 27 juin 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **GROUPE CONSEIL BC<sup>2</sup>FP INC.**, pour les services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé, pour un montant de 108 900\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0206 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2012-0207 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 119 763\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-620-00-411 (services professionnels), soit accepté.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 367-07-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et de la Grande-Allée (SA12-7019) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 9 juin 2012 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2012 ;

	<b>Montant</b>
Charex inc.	1 665 157,96 \$ t.t.c.
Louisbourg SBC SEC	1 744 745,63 \$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	1 895 762,32 \$ t.t.c.
Sintra Inc.	1 963 245,84 \$ t.t.c.
(Région Lanaudière Laurentides)	

**ATTENDU** l'estimation du prix du contrat déposée par le directeur du génie et projets spéciaux au coût de 1 506 825 \$ (taxes en sus) ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Charex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 juin 2012 de M. Patrick O'Connor, ingénieur de la firme BPR-Triax, et du rapport de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances en date du 28 juin 2012;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 9 juillet 2012;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Charex Inc. ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-870-REC du Comité exécutif du 4 juillet 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR SylvainTousignant  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CHAREX INC.** pour des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée Masson et de la Grande-Allée pour un montant de 1 448 278.30 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 416 et 519.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0221 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 368-07-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels suite à l'adoption de la résolution CE-2012-524-DEC pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur les boulevards des Seigneurs et de Hauteville et sur les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre et d'Angora (SA12-7015) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 juin 2012 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2012 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage</b>	<b>Montant</b>
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés	8.48	174 876,98 \$ t.t.c.
Les consultants SM inc.	3.24	450 357,08 \$ t.t.c.
Dessau inc.	6.11	244 321,88 \$ t.t.c.
BPR-Triax inc.	3.46	409 311,00 \$ t.t.c.
Genius Conseil inc.	8.04	191 709,32 \$ t.t.c.
MLC Associés inc.	7.79	181 545,53 \$ t.t.c.
Cima+ partenaire de génie	5.59	267 546,83 \$ t.t.c.
AECOM consultants inc.	4.23	352 973,25 \$ t.t.c.
Ingemax inc.	6.43	214 428,38 \$ t.t.c.
Roche Ltée, Groupe-Conseil	4.29	321 930,00 \$ t.t.c.



**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS** pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur les boulevards des Seigneurs et de Hauteville et sur les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre et d'Angora, pour un montant de 152 100 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 542.

**QUE** ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 542 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 369-07-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement du parc du Boisé incluant une patinoire permanente éclairée et un stationnement (SA12-6013) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 9 juin 2012 ;

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2012 ;

	<b>Montant</b>
Construction Axika inc.	715 300,00 \$ t.t.c.
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	746 738,48 \$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	773 019,58 \$ t.t.c.
Terrassement Limoges et fils	777 583,72 \$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	822 725,46 \$ t.t.c.
Les Entreprises Bucaro inc.	834 759,89 \$ t.t.c.
E2R inc.	975 971,04 \$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Construction Axika inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 juin 2012 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev consultants inc.;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Construction Axika inc. ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du coût de ce contrat est de 715 000 \$ (taxes en sus) ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 9 juillet 2012;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-877-REC du Comité exécutif du 4 juillet 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CONSTRUCTION AXIKA INC.** pour l'aménagement du parc du Boisé incluant une patinoire permanente éclairée et un stationnement, pour un montant de 622 135,25 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 467 et 524.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0214 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 370-07-2012**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2012 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 20 juin 2012;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D12-0743 / 4901, rue du Javelot / André Brière  
Lot 1 890 174**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un garage détaché d'un usage résidentiel, la réduction de la distance minimale entre le garage et la ligne de lot latérale droite de la propriété à 0,57 mètre au lieu de 1 mètre et la réduction de la distance minimale entre le garage et la ligne de lot arrière de la propriété à 0,67 mètre au lieu de 1 mètre, le tout conditionnellement à la relocalisation du garage détaché conforme aux normes en vigueur lors d'une transformation importante du garage détaché, et ce, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- le voisin immédiat a appuyé la présente demande.

**2. D12-0313 / 4775, chemin Martin / Fortunat Guérard  
Lot 2 922 090**

**QUE** le Conseil municipal refuse, pour conformer l'implantation d'un garage détaché récemment construit, la réduction de la distance minimale entre le débord de toit du garage et un bâtiment principal à 0,49 mètre au lieu de 1 mètre.

**3. D12-0570 / 3180, boulevard des Entreprises, suite 100 /  
Immeubles Sylvain Beauregard inc.  
Lots 2 124 270 et 3 945 923**

**QUE** le Conseil municipal refuse, pour un projet d'agrandissement industriel, la réduction de la marge latérale minimale à 1,15 mètre au lieu de 4,5 mètres ainsi que la réduction, en partie, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 371-07-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai et du 28 juin 2012 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai et du 28 juin 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 40 suivants :

**1. D12-0569 Projet d'agrandissement industriel  
« Immeubles Sylvain Beauregard inc. »  
3180, boulevard des Entreprises / lots  
2 124 270 et 3 945 923  
Immeubles Sylvain Beauregard inc.**

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet d'agrandissement industriel «Immeubles Sylvain Beauregard inc.», tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 27 février 2012 et identifié « Annexe A ».

2. **D12-1514** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2258, rue du Commandant / lot 2 123 839**  
**Les Habitations Jm2b**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par André Gosselin, technologue, pour Les Architectures Gosselin, daté du 27-03-2012 et identifié "Annexe A".

3. **D12-1444** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2224, rue du Consul / lot 2 123 894**  
**Renaud Gilbert**

**QUE** le Conseil municipal accepte la version 1 du projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par PlaniPlan identifié "Annexe A".

4. **D12-1497** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1210, rue de l'Abricotier / lot 3 989 027**  
**Construction P.M. inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel de Nantel Consultant, daté du 30-05-2012 et identifié "Annexe A".

5. **D12-1668** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2430, rue de l'Azalée / lot 4 247 581**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 8 juin 2012 et identifié "Annexe A".

6. **D12-1598** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1574, rue Rodrigue / lot 4 243 032**  
**Construction Ri-Mar inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plan Design daté de septembre 2010 et identifié "Annexe A".

7. **D12-1600** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**52, rue de Margaux / lot 4 436 363**  
**Sylvain Boivin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Stéphane Lalancette et identifié " Annexe A " .

8. **D12-1427   Projet d'abattage d'arbres**  
**105, rue de Sannois / lots 4 436 510 et**  
**4 436 526**  
**Marie-Hélène Fortin**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document identifié " Annexe A " et " Annexe B" .

9. **D12-1610   Projet de rénovation**  
**264, rue du Campagnol / lot 4 310 515**  
**Allessandro Attardo**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle (ajout de pavé uni en cour avant) tel que représenté au document soumis par M. Allessandro Attardo, daté du 15 juin 2012 et identifié " Annexe A " .

10. **D12-1632   Projet de construction accessoire (piscine)**  
**344, rue de Campagnol / lot 4 301 363**  
**Marc Veillette**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine hors terre) tel que représenté au document soumis par Marc Veillette daté du 18 juin 2012 et identifié " Annexe A " .

11. **D12-1403   Régularisation de travaux d'aménagement**  
**extérieur**  
**350, rue du Campagnol / lot 4 301 527**  
**Pierre Duchesne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle (aménagement extérieur) tel que représenté au document soumis par Pierre Duchesne daté du 30 mai 2012 et identifié " Annexe A » .

12. **D12-1407   Projet de construction accessoire**  
**272, rue du Grand-Héron / lot 4 618 701**  
**Anslie Leconte**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine creusée) tel que représenté au document soumis par Alexandre Gendron daté du 30/05/2012 et identifié comme "Annexe A" .

13. **D12-1472   Projet de construction accessoire (piscine)**  
**303, rue du Grand-Héron / lot 4 459 746**  
**Angela Calandrino**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine creusée) tel que représenté au document soumis par F.B. Concept inc. daté du 28/05/2012 et identifié "Annexe A" .

14. **D12-1438** **Projet de rénovation commerciale**  
**281, boulevard des Braves / lot 3 252 327**  
**Anne Gaboury**

**QUE** le Conseil municipal accepte la modification du revêtement de toiture du bâtiment par le bardeau « gris charbon » de marque " Iko " telle que représentée au document soumis par Anne Gaboury daté du 1<sup>er</sup> juin 2012 et identifié " Annexe A ".

15. **D12-1154** **Projet de rénovation résidentielle**  
**511, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 4 388 817**  
**Chantal Cléroux**

**QUE** le Conseil municipal **refuse** le projet de rénovation résidentielle (rénovation extérieure) tel que représenté au devis descriptif et aux documents soumis par le demandeur et identifiés "Annexe A", et ce, en fonction des articles 28 et 30 du règlement de PIIA # 1005.

16. **D12-1487** **Projet d'abattage d'arbres et installation de clôture**  
**654, rue Saint-Louis / lot 2 438 956**  
**Pierre Corbeil**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 18/06/2012 et identifié "Annexe A".

17. **D12-0748** **Projet d'agrandissement institutionnel**  
**« Collège Saint-Sacrement »**  
**901, rue Saint-Louis / lot 2 442 017**  
**Collège Saint-Sacrement**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement institutionnel tel que représenté au plan soumis par DCYSA, daté du 12 avril 2012 et représenté à l'annexe "A", conditionnellement à une démonstration du détail du trottoir attenant à l'escalier (tracé et matériaux) ainsi qu'à l'installation d'un éclairage non éblouissant.

18. **D12-1502** **Projet de construction accessoire (piscine)**  
**1330, rue Saint-Louis / lot 2 440 086**  
**Jacques Alain Vézina**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (piscine creusée) tel que représenté au document soumis par Alexandre Gendron daté du 24 mars et identifié " Annexe A ".

19. **D12-1488** **Projet d'abattage d'arbres**  
**650, rue Saint-Michel / lots 2 442 239 et**  
**2 443 335**  
**Pierre Corbeil**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 15 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

20. **D12-1529** **Projet de rénovation résidentielle**  
**315, 43<sup>ème</sup> avenue / lot 2 922 057**  
**Éric Larouche**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Éric Larouche daté du 11 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

21. **D12-1670** **Projet d'abattage d'arbre(s)**  
**2615, côte de Terrebonne / lot 2 921 966**  
**Annie Chartrand**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre(s) formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 20 juin 2012 et identifié "Annexe A ".

22. **D12-1136** **Projet d'affichage et de rénovation commerciale « Restaurant A&W »**  
**3020, chemin Gascon / lots 2 122 198,**  
**2 122 197 et 2 122 196**  
**A&W Terrebonne**

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet d'affichage et de rénovation commerciale tel que représenté aux documents soumis par le demandeur et par Bergeron-Thouin Architectes datés du 12 avril 2012 et identifiés "Annexe A".

23. **D12-1262** **Projet d'affichage « Winners »**  
**570, montée des Pionniers / lot 1 946 510**  
**Enseignes Montréal Néon Signs**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Winners " tel que représenté au document soumis par Enseignes Montréal Néon Signs daté du 11 mai 2012 et identifié " Annexe A ".

24. **D12-1456** **Projet de réaménagement du stationnement et d'affichage**  
**731, boul. des Seigneurs / lot 2 440 715**  
**92812 Canada inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de réaménagement d'un stationnement et d'affichage tel que représenté aux documents soumis par Lachance & Associée Architectes Enseignes et par Les Services d'enseigne Lumi-Vert inc. datés du 4 juin et du 25 avril 2012 et identifiés "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- au retrait de l'enseigne existante sur poteau;
- à la réalisation d'un aménagement paysager au pourtour de la base de la nouvelle enseigne.

25. **D12-1385** **Projet d'aménagement d'une terrasse extérieure**  
**1150, rue Yves-Blais / lot 3 419 739**  
**Restaurant Bâton Rouge Lachenaie**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de modification d'une terrasse saisonnière tel que représenté aux documents et devis descriptif soumis par le demandeur datés du 1er juin 2012 et du 3 juin 2008 et identifiés "Annexe A", à la condition suivante:

- au dépôt et à la validation d'une proposition révisée, laquelle favorisera l'intégration de la terrasse projetée avec la terrasse existante du restaurant "Tutti Frutti", soit par la mise en place d'un garde-corps plus compatible avec cette dernière et par l'insertion de végétaux.

- 26. D12-1426   Projet       d'agrandissement       industriel  
« TekniScience inc. »  
2435, rue Édouard-Michelin / lots 2 921 886  
et 3 923 051  
Tekniscience inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement commercial tel que représenté au document soumis par Mireille Asselin, architecte, daté du 15-05-2012 et identifié " Annexe A ".

- 27. D12-1074   Projet   d'installation   d'un   équipement  
accessoire  
100, rue Langlois / lot 2 915 100  
Sonoco Flexible Pakaging Canada**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'installation du dispositif de traitement thermique d'émissions de composés organiques volatils (cov) tel que représenté au plan soumis par la firme " bc2fp ", daté du 18 mai 2012, et représenté à l' « Annexe A ».

- 28. D12-1331   Projet d'agrandissement résidentiel  
4531, rue Alexandre / lot 2 441 113  
Claude Pelletier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document " Proposition 2 " soumis par Dessins Drummond inc. daté du 24 mai 2012 et identifié " Annexe A " aux conditions suivantes :

- l'ajustement des détails architecturaux ;
- la modification du traitement apporté à la porte d'entrée principale de façon à réduire l'effet de hauteur dû au rehaussement de la fondation.

- 29. D12-1660   Projet de construction d'un garage détaché  
5020, rue Béland / lot 3 505 992  
David Dumoulin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Éliane Delisle daté du 12-09-2003 et identifié "Annexe A ".



- 30. D12-1607 Projet d'agrandissement résidentiel  
1940, rue Durivage / lot 2 921 806  
Ianik Murray**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Ianik Murray daté du 15 juin 2012 et identifié " Annexe A " .

- 31. D12-1553 Projet de construction d'un garage détaché  
3745, rue des Flandres / lot 2 122 897  
Serge Hamel**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanons Fontaine inc. daté du 12 juin 2012 et identifié " Annexe A " .

- 32. D12-1315 Projet de construction d'immeubles  
commerciaux  
montée Gagnon / lot 3 884 550  
Sobey's Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le concept d'implantation et d'architecture déposé par Gross Kaplin Coviensky Architectes daté du 17 mai 2012 et identifié « Annexe A » à la présente résolution, le tout pour la construction de trois immeubles commerciaux, le tout conditionnellement aux éléments suivants :

Marché d'alimentation

Que le promoteur, au moment de la demande de permis, s'engage à déposer un plan révisé de la façade du marché d'alimentation sur montée Gagnon, de manière à intégrer des surfaces vitrées et des avancés retraits qui moduleront cette élévation, à présenter une simulation des parapets sur la toiture et à déposer un plan détaillé d'architecture du paysage précisant le type et le gabarit des plantations préconisées ; que les éléments de mécanique sur la toiture soient non visibles de la rue.

Banque

Que l'élévation ouest donnant sur la 335 soit modifiée de manière à intégrer des surfaces vitrées et que les éléments de mécanique sur la toiture soient non visibles de la 335 et de la montée Gagnon.

Pharmacie

Que l'élévation ouest donnant sur la 335 soit modifiée de manière à intégrer des surfaces vitrées et que les éléments de mécanique sur la toiture soient non visibles de la 335 et de la montée Gagnon.

Qu'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 100 000\$ soit déposée lors de la demande de permis ; cette garantie pourra être libérée lors du démarrage du projet résidentiel adjacent (à l'est) dans les 36 mois suivant la présente résolution.

Qu'un plan illustrant le positionnement et l'aménagement paysager au pourtour du conteneur soit déposé en évitant que ce dernier soit localisé au cœur du stationnement et que le détail des luminaires soit déposé au moment de la demande de permis en favorisant des structures d'une hauteur approximative de 6 mètres (échelle humaine).

**33. D12-1375   Projet d'agrandissement résidentiel  
7971, rue des Gèraniums / lot 3 704 201  
Sancya Therien**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le professionnel, M. Beauchamps, daté d'avril 2012 et identifié "Annexe A", conditionnellement au démentellement du logement au sous-sol en date du 15 septembre 2012 ainsi qu'au démentellement et gazonnement de la deuxième entrée charretière et de l'espace de stationnement sur la droite en date du 20 septembre 2012.

**34. D12-1417   Projet d'agrandissement résidentiel  
2460, rue du Languedoc / lot 3 316 178  
François Bouchard**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Solarium Optimum daté du 29 mai 2012 et identifié " Annexe A ".

**35. D12-1623   Projet d'agrandissement résidentiel  
3121, rue du Lilas / lots 1 892 139 et  
1 890 742  
René Labelle**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le professionnel, M. Denis Lebel, daté du 14 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

**36. D12-1624   Projet d'agrandissement résidentiel  
2809, rue de Montpellier / lot 3 440 405  
Josée Lebeau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Plan Image daté du 18 juin 2012 et identifié " Annexe A ".

**37. D12-1615   Projet d'agrandissement résidentiel  
547, avenue de la Pommeraie / lot 3 315 943  
Amirouche Hammadache**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Amirouche Hammadache daté du 18 juin 2012 et identifié "Annexe A ".

- 38. D12-1612    Projet de construction d'un garage détaché  
3440, rue Robinson / lot 1 891 590  
Michel Bissonnette**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Amélie Dessureault, technologue, daté du 9 juin 2012 et identifié " Annexe A " .

- 39. D12-0985    Projet d'agrandissement résidentiel  
1794, rue Wilhelmy / lot 2 913 767  
Marc Cantin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Marc Cantin daté du 1<sup>er</sup> mai 2012 et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement au repositionnement de l'agrandissement de 0,6 mètre derrière la ligne avant du bâtiment principal.

- 40. D11-2985    Projet de rénovation « Théâtre du Vieux-  
Terrebonne »  
866, rue Saint-Pierre / lot 3 252 444  
Société de Développement Culturel  
deTerrebonne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'installation d'une grille de sécurité tel que représenté au document soumis par Bellemare & Gilbert Architectes daté du 4 novembre 2011 et identifié "Annexe A", conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente devant inclure minimalement les engagements suivants :

- que la grille de sécurité soit conforme aux normes d'évacuation en cas d'incendie ;
- que la terrasse soit ouverte au public de 7 h à 23 h, sept jours sur sept ;
- que toute limitation d'accès résultant de la tenue d'une activité planifiée soit préalablement autorisée par résolution du Conseil via une demande adressée à cette fin.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :            372-07-2012**

**PROPOSÉ PAR :              Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR :                Michel Morin**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions accessoires, soit adopté sous le numéro 1001-166.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 373-07-2012

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-176 afin d'agrandir la zone 9462-70 aux dépens de la zone 9462-43 et d'ajouter une disposition particulière relative à l'implantation des bâtiments à l'intersection de la montée Masson et de la rue Gagnon.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 374-07-2012

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-177 afin de créer une nouvelle zone 9362-20 sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à l'est de la rue Després, afin d'y autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de 4 à 9 logements et d'y fixer les normes d'implantation applicables.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 375-07-2012

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-178-1 afin d'agrandir la zone 0362-49 et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 376-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-180 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 9461-87 (rue Saint-Louis et boulevard de Terrebonne), l'usage du groupe « Hébergement classe F – centre d'accueil ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 377-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-181 afin d'agrandir la zone 8559-46 (5<sup>e</sup> avenue) aux dépens de la zone 8560-50 et de modifier les normes d'implantation applicables pour un développement résidentiel intégré dans cette nouvelle zone.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 378-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-185 afin de remplacer les zones 8760-18, 8860-15 et 8860-66 (situées au Nord-Ouest de la côte de Terrebonne et des rues d'Évolène et de Ferréol) par les nouvelles zones 8660-15, 8660-29, 8660-58, 8660-64, 8660-77, 8660-95 et 8760-27, spécifiquement applicables au projet de développement « Urbanova », ainsi qu'un cadre normatif éco-responsable.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 379-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-171 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la charte architecturale pour clarifier les normes de superficie d'implantation minimale et la hauteur maximale des bâtiments applicables aux résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage, dans toutes les zones du territoire de la ville où ces types de résidences sont autorisés.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne (secteur Lachenaie), lors de sa séance extraordinaire du 13 août 2012 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 380-07-2012**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-171) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la charte architecturale pour clarifier les normes de superficie d'implantation minimale et la hauteur maximale des bâtiments applicables aux résidences de 1 à 2 étages ainsi que les résidences avec et sans garage, dans toutes les zones du territoire de la ville où ces types de résidences sont autorisés, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 381-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-170 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, relativement aux perrons, galeries, balcons et patios, aux remises annexées à un bâtiment principal ainsi qu'aux écrans d'intimité.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne (secteur Lachenaie), lors de sa séance extraordinaire du 13 août 2012 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 382-07-2012**

**Le conseiller Michel Lefebvre** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-170) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement aux perrons, galeries, balcons et patios, aux remises annexées à un bâtiment principal ainsi qu'aux écrans d'intimité, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 383-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1004-1-009 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à l'obligation d'obtenir un permis pour les travaux de construction d'une remise annexée à une habitation, ainsi que pour un écran d'intimité ne rencontrant pas les exigences relatives aux clôtures.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 384-07-2012**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-009) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 relativement à l'obligation d'obtenir un permis pour les travaux de construction d'une remise annexée à une habitation, ainsi que pour un écran d'intimité ne rencontrant pas les exigences relatives aux clôtures, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 385-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-15 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement aux dispositions applicables aux remises annexées à un bâtiment principal ainsi qu'aux écrans d'intimité.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne (secteur Lachenaie), lors de sa séance extraordinaire du 13 août 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 386-07-2012**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-015) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables aux remises annexées à un bâtiment principal ainsi qu'aux écrans d'intimité, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 387-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1000-023 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 97-35 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, soit modifier les limites des aires d'affectation « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole », chemin des Quarante-Arpens, pour le lieu d'enfouissement technique de BFI Canada et le poste Pierre- Le Gardeur de l'Hydro-Québec.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne (secteur Lachenaie), lors de sa séance extraordinaire du 13 août 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 388-07-2012**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1000-023) modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 97-35 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, soit modifier les limites des aires d'affectation « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole », chemin des Quarante-Arpens, pour le lieu d'enfouissement technique de BFI Canada et le poste Pierre- Le Gardeur de l'Hydro-Québec, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.



Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 389-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-179 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 97-35 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, soit d'ajuster les limites de zone en fonction du nouveau découpage des aires d'affectation « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole », chemin des Quarante-Arpents.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne (secteur Lachenaie), lors de sa séance extraordinaire du 13 août 2012 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 390-07-2012**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-179) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 97-35 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, soit d'ajuster les limites de zone en fonction du nouveau découpage des aires d'affectation « Usages contraignants », « Gestion des matières résiduelles » et « Agricole », chemin des Quarante-Arpents, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 391-07-2012**

**ATTENDU** la demande de la compagnie Accellab inc. concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 921 514 du cadastre du Québec (chemin Comtois);

**ATTENDU QUE** le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

**ATTENDU QUE** le lot 2 921 514 correspond à une terre agricole exploitée (terre cultivée et élevage porcin);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de considérer l'activité proposée comme étant complémentaire à un usage agricole;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ relativement à l'agrandissement d'une ferme d'élevage greffée à des salles de soins et espaces de services destinés à des travaux de recherches et développement dans le domaine biomédical sur une partie du lot 2 921 514 du cadastre du Québec correspondant à une superficie d'environ 68 arpents.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 392-07-2012**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 19 avril 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 987, rue Pierre-Paul;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 25 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-0799), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 15 juin 2012;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 393-07-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 20 juin 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-849-REC du Comité exécutif du 27 juin 2012;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Corps de cadets 2729 Terrebonne</b> Achat d'un canon, appareil photo et déchiqueteuse	360
<b>Carrefour familial des Moulins</b> Activité Papa, prends le temps de prendre du temps avec moi	250
<b>Dianova</b> Rénovation des salles de bain	2 500
<b>Club de natation Torpille</b> Challenge du printemps	300
<b>Uniatox</b> Match des anciens Canadiens	1 000

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0210 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 394-07-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, le 22 mars 2010, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 9 juillet 2012 au 8 juillet 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

GOUPE PLEIN AIR TERREBONNE	GROUPE A
ALLIANCE FAMI-SKI	GROUPE B
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PLAINE	GROUPE B
CLUB LES CHÔYÉS DE L'ÂGE D'OR DE TERREBONNE	GROUPE B
ECOLE DE KARATÉ SHINGITAI	GROUPE B
MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE	GROUPE B
TROUPE CRÉATION DANSE	GROUPE B
LA POPOTE ROULANTE LA PLAINE	GROUPE C

SERVICE D'AIDE SEDAI TSS	GRUPE C
ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANT TRISOMIQUE 21 LANAUDIÈRE	GRUPE D
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DU SUD LANAUDIÈRE	GRUPE D
CALACS LA CHRYSALIDE	GRUPE D
LA ROSE BLEUE	GRUPE D
CERCLE DES FERMIÈRES DE LA PLAINE	GRUPE E
CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PLAINE CONSEIL 10634	GRUPE E
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DES MOULINS	GRUPE F
CPE STATION ENFANCE DES MOULINS	GRUPE F
BADMINTON LA PLAINE	GRUPE G
CLUB DE WATER POLO DE TERREBONNE	GRUPE G
LIGUE DE VOLLEYBALL FÉMININE DE TERREBONNE	GRUPE G
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION DES MOULINS	GRUPE G
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DES MOULINS	GRUPE G
TOURISME DES MOULINS	GRUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 395-07-2012

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat pour la location d'heures de glace 2012-2013 avec Les Complexes sportifs de Terrebonne inc. au montant de 2 226 849,60\$ (t.t.c.), le tout selon la recommandation CE-2012-881-REC du Comité exécutif en date du 4 juillet 2012.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0220 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 396-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement de différents griefs à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2326, le tout suivant la recommandation CE-2012-864-REC du Comité exécutif en date du 4 juillet 2012. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 397-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

Suivant la recommandation CE-2012-862-REC du Comité exécutif du 4 juillet 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la structure de la Direction de l'administration et des finances dont l'organigramme est joint à la présente et autorise la création d'un nouveau poste syndiqué col blanc de commis approvisionnement.

**ADOPTÉ**

---

Dépôt d'une pétition des résidents des rues O'Diana, Populaire, des Érables, des Cèdres, Aubry et des Tilleuls s'opposant au futur projet « Jardins d'Angora ».

---

**RÉSOLUTION NO : 398-07-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---